

# L'AMÉRIQUE LATINE ET LES IDENTITÉS MULTICULTURELLES: MYTHE INATTEIGNABLE OU RÉALITÉ BIEN CACHÉE?

Ricardo Torre\*

\*Université Paris-Est Créteil, Francia. E-mail: rstorre1@yahoo.fr

Recibido: 20 septiembre 2018 / Revisado: 25 julio 2019 / Aceptado: 2 septiembre 2019 / Publicado: 15 octubre 2019

**Resumen:** El presente artículo busca problematizar la expresión “identidad multicultural” por medio de un doble enfoque teórico-práctico. Se organiza en tres secciones. La primera presenta una reflexión acerca de las nociones de identidad y de multiculturalismo en general y aplicadas a América Latina (considerada como un mosaico cultural, un crisol de razas o etnias por ciertos investigadores). La segunda, estrechamente ligada a la anterior, intenta establecer un balance crítico de estas nociones según los análisis de especialistas en la materia presentados en estos últimos años. La tercera sección está dedicada al estudio de la pertinencia de las nociones evocadas en dos países precisos: México y Argentina. ¿Hasta qué punto la fuerte presencia de pueblos originarios (indígenas) con sus usos y costumbres, sus lenguas autóctonas (como en el caso de México) o la mezcla étnica surgida de olas migratorias sucesivas (Argentina) permiten hablar de identidades multiculturales?

**Palabras clave:** identidad multicultural; multiculturalismo; América Latina; pueblos originarios de América Latina; afrodescendientes en América Latina

**Abstract:** The article seeks to problematize the expression “multicultural identity” under a dual theoretical-practical approach. It is organized in three sections. The first presents a discussion of notions of identity and multiculturalism in general and applied to Latin America (considered as a cultural mosaic, a melting pot of races or ethnic groups by some researchers). The second, closely related to the previous one, tries to establish a critical assessment of these notions according to the analyzes of specialists in the subject presented in recent years. The third section is devoted to studying the relevance of the concepts mentioned in two specific countries: Mexico and Ar-

gentina. To what extent do the strong presence of Amerindian-born populations with their customs and traditions, their indigenous languages (as is the case in Mexico) or the ethnic brewing resulting from successive waves of migration (Argentina) allow to talk about multicultural identities?

**Keywords:** multicultural identity; multiculturalism; Latin America; Amerindian-born populations in Latin America; Afro-descendants in Latin America

*“Rien n’est moins instable qu’une identité”.*  
Raphaël Enthoven

Ces dernières années, les champs disciplinaires des Sciences sociales et humaines se sont activement intéressés à des notions telles qu’identité, identités collectives, identités culturelles, voire multiculturelles. Plusieurs chercheurs se sont également penchés sur le concept du multiculturalisme et ce sur plusieurs plans théoriques et pratiques. Dans le présent travail nous cherchons à problématiser l’expression “identité multiculturelle” en l’appliquant à deux pays construits historiquement et socialement sur des populations hétérogènes du point de vue ethnique: le Mexique et l’Argentine. Jusqu’à quel point la forte présence des populations d’origine amérindienne avec leurs us et coutumes, leurs langues autochtones (c’est le cas du Mexique) ou le brassage ethnique issu des vagues migratoires successives (l’Argentine) autorisent-ils à parler d’identités multiculturelles?

## 1. L’IDENTITÉ ET LE MULTICULTURALISME EN QUESTION(S)

L’identité est un complexe notionnel qui concentre des enjeux symboliques nourrissant les débats de la philosophie et de plusieurs sciences

humaines: la politique, la sociologie, la psychologie, entre autres. L'identité étant au carrefour de plusieurs domaines du savoir humain, il n'est pas difficile de la considérer comme une notion inter- et transdisciplinaire<sup>1</sup>. Elle n'est pas non plus univoque ni statique. On peut l'envisager en tant que *développement* de toute la vie, *processus* dynamique, *résultat* ou *produit* de processus entre l'individuel et le social, *systèmes de représentations* de soi, du groupe, des autres<sup>2</sup>. Elle est également envisageable sous les "étiquettes" d'identité *personnelle* ou *individuelle*, *sociale* ou *collective*, *ethnique*, *culturelle* voire *multiculturelle*... et, suivant les approches multidimensionnelles dont elle est l'objet depuis la deuxième moitié du siècle dernier<sup>3</sup>, il ne serait pas illogique de

dire que "la valse aux adjectifs qualificatifs qui l'entoure"<sup>4</sup> est loin d'être finie.

En réalité, l'identité recèle et concentre plusieurs paradoxes<sup>5</sup>. Étymologiquement, "identité" provient du latin *idem*, "le même" et cette signification première sous-entend une comparaison: on dit qu'il y a identité entre deux ou plusieurs êtres ou objets, que deux ou plusieurs êtres ou objets sont identiques lorsqu'ils partagent les *mêmes* caractéristiques. Dans le cas d'une *seule* personne – et nous sommes là dans le cadre de l'identité personnelle ou individuelle – la comparaison s'opère dans la temporalité: une personne est identique à elle-même dans la continuité et dans le temps lorsqu'il y a, chez elle, un sentiment d'identité<sup>6</sup>, une perception ou une conscience qu'il y a des éléments ou des caractéristiques individuelles qui ont traversé le temps et qui lui permettent de reconnaître en elle la personne qu'elle était auparavant. La contradiction apparente de la "collection" d'impressions et de perceptions changeantes que nous avons de nous-mêmes et, néanmoins, l'idée ou la conscience d'une identité personnelle peut se résoudre par la mémoire selon David Hume dans son *Traité de la nature humaine* (1739-1740), car elle serait :

"La seule chose qui puisse nous permettre de mettre en relation, dans la dynamique de notre vie psychique, les impressions et les idées que nous avons eues dans le passé avec celle que nous pouvons avoir actuellement, à partir de leur ressemblance et du rapport de causalité qui existe entre elles"<sup>7</sup>.

Il découle de ce qui précède qu'une première tension devient patente quand il est question de l'identité personnelle: une tension identitaire temporelle entre ce que l'individu ressent et perçoit comme étant *lui* au présent et ce qu'il a

<sup>1</sup> Jumageldinov, Askar, *Diversités culturelles et construction identitaire chez les jeunes appartenant aux différents groupes ethniques au Kazakhstan. Approche comparative*, thèse de doctorat en ligne, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2009, p. 15, Disponible à l'adresse: [http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2009/jumageldinov\\_a#p=0&a=top](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2009/jumageldinov_a#p=0&a=top) [Consulté le 31 mars 2017]

<sup>2</sup> Cf. Erikson, Erik, *Identity and the life cycle: selected papers*, New York, International Universities Press, 1959; Cohen-Scali, Valérie et Guichard, Jean, "L'identité: perspectives développementales", *L'orientation scolaire et professionnelle*, 37/3 (2008), p. 321-345; Da Re, Alessandra, *L'identité multiculturelle: processus de construction d'une culture de l'entre deux. L'exemple des jeunes issus de l'immigration*. [S. l.], Université Paris 8, 2012, Disponible à l'adresse: <http://www.psyetdroit.eu/lidentite-multiculturelle-processus-de-construction-dune-culture-de-lentre-deux-le-xemple-des-jeunes-issus-de-limmigration/> [Consulté le 28 mars 2017]; Jumageldinov, Askar, *Diversités culturelles...*, op. cit.

<sup>3</sup> Dans ce vaste champ d'études (philosophiques, psychosociales, culturelles), il ne s'agirait pas seulement d'approches multidimensionnelles, mais du caractère même de la notion d'identité. Claude Riveline propose un modèle à plusieurs niveaux d'analyse pour cerner l'identité (la matière [en rapport avec les activités professionnelles, artistiques ou sportives], les personnes, les institutions et le sacré) et il justifie son approche à partir de la mondialisation et des différents mouvements, échanges et déplacements s'opérant en son sein. Sa remarque est très suggestive: "Avec la mondialisation, avec la mobilité croissante des personnes, des produits et des idées, s'impose la notion du caractère multidimensionnel de l'identité, avec l'idée que la rencontre de critères variés est une richesse, à la manière de la vision stéréo que procure une multiplicité de regards". Riveline, Claude, "Idées", *Le journal de l'école de Paris du management*, 81, 2011, p. 7.

<sup>4</sup> Nous empruntons cette expression à Christian Gros et à David Dumoulin Kervran dans *Le multiculturalisme "au concret": un modèle latino-américain ?*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011, p. 14, qu'ils appliquent, eux, au multiculturalisme. Leur ouvrage sera dorénavant abrégé comme suit: *LMAC*.

<sup>5</sup> Marc, Edmond, *Psychologie de l'identité: Soi et le groupe*, Paris, Dunod, 2005.

<sup>6</sup> Codol, Jean-Paul, "Une approche cognitive du sentiment d'identité", *Social Sciences Information*, 20/1, (1981), p. 111-136.

<sup>7</sup> Montenot, Jean (dir.), *Encyclopédie de la philosophie*, Paris, Librairie Générale Française, 2002, art. "identité personnelle".

été par le passé. Il serait cependant naïf de postuler qu'il y a identité quand tous les paramètres personnels restent figés et immuables tout au long d'une période; ce serait nier le caractère dynamique et variable de l'identité d'une personne. Et pourtant, malgré les changements, certains éléments doivent rester relativement stables pour construire une identité: c'est là une deuxième tension entre la stabilité de certains constituants (le nom, le sexe, certaines caractéristiques physiques et/ou psychologiques) et l'instabilité propre aux variations dues à plusieurs facteurs (l'âge, les changements socio-professionnels).

Une troisième tension est formulée par Askar Jumageldinov<sup>8</sup>, qui suit les développements d'Edmond Marc Lipiansky: "[c'est] dans l'interaction avec autrui que se construit, s'actualise, se confirme ou s'infirmes l'identité"<sup>9</sup>. Nous construisons notre propre identité à partir d'une relation d'altérité: nous ne sommes pas autrui, mais nous pouvons nous identifier aux autres (relation de ressemblance ou d'appartenance à un groupe) et nous différencier des autres (relation de dissemblance). Nous nous situons là dans une conception de la psychologie et de la sociologie interactionnistes<sup>10</sup>. Nous glissons ainsi des identités individuelles aux identités collectives et culturelles: Bruno Ollivier<sup>11</sup> explique de manière très claire que l'identité individuelle est le résultat d'un processus d'élaboration (construction des représentations mentales ou images) forgée tout au long de la vie d'une personne, alors que les identités collectives sont façonnées dans la transmission intergénérationnelle au sein des groupes sociaux et de systèmes culturels. Selon cette définition l'identité ethnique serait un type d'identité collective. Se rapportant aux mythes, à des représentations et à des élaborations sociales, et à des discours idéologiques, l'identité ethnique est un sentiment d'appartenance à un groupe, sentiment qui provient d'une attribution personnelle ou collective à un groupe ou un peuple ayant comme dénominateur commun une

origine et une tradition culturelle partagées<sup>12</sup>. Dominique Wolton, pour sa part, définit l'identité culturelle collective comme la construction de l'identité partagée par les membres d'un groupe à partir de l'appropriation et l'incorporation des normes, des valeurs et des représentations de la culture de son milieu. Dans *L'Autre Mondialisation*<sup>13</sup>, il a postulé deux types d'identité culturelle: l'identité culturelle refuge et l'identité culturelle relationnelle<sup>14</sup>.

Entre rejet de l'autre et respect des différentes cultures du monde, la globalisation, les mouvements migratoires et le métissage ont généré ou accentué le phénomène des identités multiculturelles. Nous pouvons constater que la réflexion peut à nouveau être décomposée sur plusieurs niveaux. Retenons-en deux: le social et l'individuel. D'un côté, une société se trouve dans un

<sup>12</sup> Dans cette caractérisation de l'identité ethnique, nous suivons Jan Berting, qui, à son tour, reprend les idées de base de Roosens, Eugene E., "Ethnicity as a creation, some theoretical reflections", dans *Nationalism, ethnicity and cultural identity in Europe*, Utrecht, European Research Centre on Migration and Ethnic Relations, Utrecht University, 1995: "L'identité ethnique s'avère être [...] un sentiment d'appartenir et une continuité d'être (rester la même personne dans le temps) qui résulte d'un acte d'attribution ("ascription") par soi-même ou par d'autres à un groupe ou peuple qui revendique une origine et une tradition culturelle communes" (Berting, Jan, "Identités collectives et images de l'Autre: les pièges de la pensée collectiviste", dans Berting, Jan [dir.], *Les identités collectives à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS éd., 2009, p. 70). Sur le positionnement des identités collectives en tant que discours idéologiques depuis la perspective des stratégies identitaires, cf. les analyses suggestives de Petrich, Perla, "Presentación", *Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers AL-HIM*, 10 (décembre 2004), p. 24-32.

<sup>13</sup> Wolton, Dominique, *L'Autre Mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.

<sup>14</sup> L'identité culturelle refuge "réagit de manière défensive à une menace sur la langue, la mémoire, les symboles, les représentations, les pratiques culturelles, etc. Elle est en général hostile à autrui et nourrit les exclusions, les populismes, voire les racismes. La mondialisation par sa déstabilisation, renforce cette identité culturelle refuge"; alors que l'identité culturelle relationnelle "inscrit cette défense de l'identité culturelle dans le cadre de la communauté internationale, sans néanmoins abandonner ses revendications identitaires. Elle essaye de faire cohabiter respect des identités culturelles et respect de l'universalité". (Wolton, Glossaire en ligne, art. "Identité culturelle collective", <http://www.wolton.cnrs.fr/spip.php?article218> [consulté le 3 avril 2017]).

<sup>8</sup> Jumageldinov, Askar, *Diversités culturelles...*, op. cit., p. 15.

<sup>9</sup> Lipiansky, Edmond Marc, *Identité et communication: l'expérience groupale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 262.

<sup>10</sup> Castres, Michel, *Identité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

<sup>11</sup> Ollivier, Bruno (dir.), *Les identités collectives à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS éd., 2009.

contexte multiculturel lorsque coexistent en son sein plusieurs cultures<sup>15</sup>. D'un autre côté, la construction d'une identité individuelle peut provenir d'une pluralité de cultures. À partir du mélange des cultures modernes ( $\approx$  contemporaines), du cas ponctuel de l'écrivain Salman Rushdie et d'une formulation de Dennis Thompson, Amy Gutmann défend cette thèse de la façon suivante:

“[...] ce n'est pas une seule culture, mais plusieurs cultures qui contribuent à former une seule identité<sup>16</sup>. [...] l'identité de nombre de personnes [...] est formée par plus d'une culture. Ce ne sont pas uniquement les sociétés qui sont multiculturelles; les personnes le sont aussi”<sup>17</sup>.

Cet ensemble de réflexions nous fait entrer de plain-pied dans le domaine du multiculturalisme. Pour cerner la polysémie du terme, nous pouvons citer des tentatives méthodologiques à deux dimensions<sup>18</sup> ou à trois dimensions<sup>19</sup>. Si,

<sup>15</sup> Alessandra Da Re a étudié (en 2005, recherche mise en ligne en 2012, *L'identité multiculturelle...*, op. cit.) la complexité de la construction de l'identité individuelle dans un contexte multiculturel, notamment celle des jeunes gens (adolescents et jeunes adultes) issus de l'immigration en France.

<sup>16</sup> Peut-être que la notion d'une "seule" identité serait à recadrer (comme étant identité *individuelle* ou *personnelle* plutôt) ou nuancée, car la multiplicité, pourrait-on dire, est à la base de l'identité. Michel Castres affirme que l'individu appartient, "de manière simultanée ou successive, à des groupes sociaux qui lui fournissent des ressources d'identification multiples" (Castres, Michel, *Identité...*, op. cit., p. 73), et c'est Bruno Ollivier qui a abondé dans ce sens: "Nous participons tous d'identités multiples. Nous avons tous des identités familiales, régionales, linguistiques, politiques, culturelles, ethniques, religieuses...", cf. Ollivier, Bruno (dir.), *Les identités collectives...*, op. cit., p. 9.

<sup>17</sup> Gutmann, Amy, "Le multiculturalisme en éthique politique", dans *Diversité humaine: démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*, Laval (Québec) / Paris, Presses de l'Université de Laval / L'Harmattan, 2002, p. 42; Pour Gutmann, les identités modernes auraient ainsi deux caractéristiques: "1) leur contenu multiculturel et 2) les multiples permutations multiculturelles dont les personnes disposent", et l'universitaire américaine d'ajouter que les personnes peuvent créer leur propre identité individuelle, mais "en référence aux contextes culturels" (ib., note 19).

<sup>18</sup> Bénichou, Meidad, *Le Multiculturalisme*, Levallois-Perret, Bréal, 2015.

<sup>19</sup> Wieviorka, Michel, *La Différence: identités culturelles: enjeux, débats et politiques*, [S. l.], Éditions de

à notre tour, nous adaptons et reformulons ces tentatives, nous pencherons pour un modèle à triple entrée pour essayer de capter les acceptions les plus englobantes du/des multiculturalisme/s :

- Dans une visée sociologique et descriptive, le multiculturalisme désigne la coexistence de plusieurs identités ethniques et codes culturels au sein d'une société;
- D'un point de vue philosophique et idéologique, le multiculturalisme peut regrouper les théories et les courants qui portent un jugement de valeur quant à la diversité culturelle d'une société, de sorte que leur discours peuvent soit l'encourager et la promouvoir, soit la réprouver et la dénigrer;
- Sur un plan politique et institutionnel, le multiculturalisme implique des normes et des pratiques émanant de l'État afin d'assurer la gestion d'une société multiculturelle, afin de faire face aux problèmes qui la concernent.

De manière concrète, ces trois niveaux se retrouvent imbriqués dans les politiques d'intégration sociale de populations plus ou moins "disparates" issues de l'immigration dans les pays occidentaux. Il va sans dire que le cas le plus emblématique est constitué par la politique multiculturaliste du Canada, qui a valorisé, à partir des années 70, la pluralité ethnique, culturelle et raciale du pays. Cette diversité est proclamée comme la base et le fondement de l'identité nationale et du patrimoine canadiens<sup>20</sup>. Un autre cas paradigmatique et sur lequel nous ne nous attarderons pas est celui des politiques étatsuniennes de la discrimination positive (*affirmative action*) qui visaient à reconnaître des droits notamment à la minorité noire, traditionnellement victime d'exclusions sociopolitiques historiques et d'inégalités prononcées. Danielle Juteau affirme, par ailleurs, que le multiculturalisme aux États-Unis dépasse ce seul cadre car, à part les revendications des Noirs (Afro-descendants), il inclut aussi celles des immigrants, des femmes et des homosexuels<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Aube, 2005; May, Paul, *Philosophies du multiculturalisme*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2016.

<sup>21</sup> Bénichou, Meidad, *Le Multiculturalisme*, Levallois-Perret, Bréal, 2015, p. 29-31.

<sup>22</sup> Gros, Christian et Dumoulin Kervran, David (dir.), *LMAC...*, op. cit., p. 47, note 6.

En général, et sous son volet positif, le multiculturalisme part, dans une première instance, de la reconnaissance de la diversité culturo-ethnique de la société pour pouvoir pallier, dans un second moment, aux injustices et aux discriminations politiques et sociales à travers un appareil institutionnel et législatif octroyant des droits différenciés.

## 2. LES MOSAÏQUES LATINO-AMÉRICAINES À L'ÉPREUVE DU MULTICULTURALISME

Nous pourrions affirmer que le fait que le sous-continent latino-américain soit tenu pour une mosaïque (culturelle, sociale, économique, politique...) est un lieu commun<sup>22</sup>. Il s'en suit un autre "cliché", qui est tout à fait vrai: le constat de la diversité, de l'hétérogénéité de l'Amérique latine<sup>23</sup> et la confirmation que l'Amérique latine et les Caraïbes sont la région la plus inégalitaire au monde<sup>24</sup>. Pour revenir à l'image de la mosaïque, il est légitime de se demander: chaque pays latino-américain n'est-il pas, pris individuellement, une mosaïque à part entière? Avec les processus de colonisation européenne (depuis la fin du XVIe siècle) et de décolonisation (dès le début du XIXe siècle), les vagues migratoires successives (immigration et émigration, celle-ci surtout récente), l'histoire de l'esclavage, du métissage et de la résistance des populations autochtones (autrefois: face aux colons, de nos jours: contre les élites qui gouvernent), mais aussi avec des évolutions socio-politiques et économiques très divergentes, nous serions tenté de parler, à la place de "la" mosaïque latino-américaine, "des" mosaïques multiculturelles représentant chacun des pays du sous-continent. Si l'on opte cependant pour garder l'image de la mosaïque pour toute l'Amérique latine, chaque pays peut donc être considéré comme "une mosaïque dans la mosaïque" globale latino-américaine.

<sup>22</sup> Massardo, Jaime et Suárez-Rojas, Alberto (dir.), *Mosaico cultural, América latina: repères de culture générale en espagnol*, Paris, Ellipses, 2005.

<sup>23</sup> Rouquié, Alain, "L'Amérique latine dans un ordre mondial en mutation", dans *Amérique latine: l'Amérique latine est bien partie*, Paris, La Documentation française, 2011, p. 15-27.

<sup>24</sup> Bárcena, Alicia et Byanyima, Winnie, "América Latina y el Caribe es la región más desigual del mundo. ¿Cómo solucionarlo?", 25 janvier 2016, Disponible à l'adresse: <http://www.cepal.org/es/articulos/2016-america-latina-caribe-es-la-region-mas-desigual-mundo-como-solucionarlo> [Consulté le 4 avril 2017]

Si nous revenons à notre sujet, qu'en est-il du multiculturalisme en Amérique latine? Sans surprise, si nous nous remettons à la première acception socio-descriptive du terme (diversité des cultures et des ethnies dans une société), il est clair que l'Amérique latine est un sous-continent pleinement multiculturel. Les choses se compliquent si nous voulons analyser le contenu philosophique et idéologique du multiculturalisme ainsi que l'action politique des États. Non sur cette problématique, mais, disons-le, sur cette constellation de problématiques, nous allons nous fonder sur l'ouvrage capitale en la matière *Le multiculturalisme "au concret". Un modèle latino-américain*, sous la direction de C. Gros et D. Dumoulin Kervran<sup>25</sup>.

Dans leur introduction, les auteurs cités indiquent la spécificité des politiques multiculturalistes en Amérique latine (p. 23-27) pour présenter par la suite "les étapes d'une trajectoire historique spécifique" (p. 28-41) qui permettraient d'expliquer comment les idéologies et les actions politiques liées à une certaine conception du multiculturalisme se sont imposées dans le sous-continent qui nous occupe. Nous proposons d'inverser les données dans un but chronologique et intégratif.

*L'évolution des modèles.* Contre l'idéologie d'un multiculturalisme valorisant chacune des cultures et des groupes ethniques d'un pays, il s'est mis en place en Amérique latine à partir des années 1930 un projet national-populaire, celui d'une nation métisse qui réunirait de manière homogène "l'apport des trois grandes cultures originelles: espagnole, indienne et africaine"<sup>26</sup>. Il s'agissait de promouvoir l'idée d'un État-nation monoculturel. Après plusieurs décennies, plus particulièrement à la fin des années soixante, un ensemble de facteurs socio-politiques, économiques et idéologiques<sup>27</sup> ont conduit en Amérique

<sup>25</sup> Gros, Christian et Dumoulin Kervran, David (dir.), *LMAC...*, op. cit.

<sup>26</sup> *ibid.*, p. 28.

<sup>27</sup> Citons-en quelques-uns: "la crise de la petite production et celle de l'hacienda traditionnelle", "la lutte pour la terre", l'inachèvement du "processus de modernisation [...] voulu par les régimes nationaux populaires et leurs politiques indigénistes" et "la frustration" qui s'en est suivie, des processus cognitifs de libération chez les Amérindiens "de la domination symbolique [exercée] par les classes dominantes et les "appareils idéologiques d'État" (l'Église, les clercs, l'École, etc.)" qui ont permis "la construction d'un discours, d'une parole contre-hégémonique...", *ibid.*,

latine aux mouvements et aux revendications (de tout ordre, sur le plan public) des groupes d'origine amérindienne, une "emergencia indígena"<sup>28</sup> appelée communément le "réveil indien". Le dynamisme qui caractérise ce "réveil" prend racine sur des revendications identitaires ethniques qui évoluent très rapidement vers la reconnaissance sociale et politique (par la participation citoyenne, par exemple) des populations autochtones<sup>29</sup>. La reconnaissance des peuples autochtones cristallise dans le concert des nations vingt ans plus tard avec l'adoption en 1989 par l'Organisation internationale du travail (OIT) de la Convention n° 169 "relative aux peuples indigènes et tribaux". Celle-ci établit le respect aux constituants identitaires culturels des peuples autochtones (langues, coutumes, normes juridiques...) et elle instaure une série de droits pour ce type de populations (environnementaux, de représentation politique, droit à l'autodétermination...). Actuellement (2017), cette convention n'a été ratifiée que par moins de 10% des pays membres de l'OIT (22 sur 187 États-membres), essentiellement des nations latino-américaines continentales<sup>30</sup>. Malgré ces avancées sur la scène internationale, bien que le multiculturalisme soit une réalité sociologique en Amérique latine, les courants politiques n'en feront pas d'appropriation, au moins du point de vue du terme et des connotations qu'il pourrait véhiculer.

*En Amérique latine, multiculturalisme rime avec néo-libéralisme.* À partir des années 1990, avec l'avènement des mesures néo-libérales du Consensus de Washington, s'opère la rupture du modèle d'État-nation unitaire et homogène en

p. 31. La liste est longue ainsi que la bibliographie sur le sujet.

<sup>28</sup> Bengoa, José, *La emergencia indígena en América Latina*, Santiago de Chile, Fondo de Cultura Económica, 2000.

<sup>29</sup> Petrich, Perla, "Presentación...", op. cit.; Suivant Le Bot, Yvon, "Le renversement historique de la question indienne en Amérique Latine", *Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers ALHIM*, 10, décembre 2004, les mobilisations amérindiennes démarrent avec la première organisation des Shuar (Jivaros) en Amazonie équatorienne au milieu des années soixante. D'autres mouvements indiens modernes ont eu lieu, par exemple, en Bolivie (le katarisme, à partir des années soixante-dix), en Équateur (les insurrections des Indiens des Andes équatoriennes des années quatre-vingt-dix) et au Mexique (l'insurrection zapatiste en 1994).

<sup>30</sup> Aucun pays de la Caraïbe ne l'a ratifiée (excepté la Dominique), et dans le continent, deux pays ne l'ont pas fait: Salvador et l'Uruguay.

faveur d'un nouveau paradigme qui met sur un piédestal la différence et la diversité culturelle et ethnique des nations latino-américaines. Suivant les interprétations des auteurs de l'ouvrage *Le multiculturalisme "au concret"...* (inspirées des conclusions de C. Gros dans plusieurs de ses études), c'est l'État néo-libéral qui aurait instrumentalisé le multiculturalisme<sup>31</sup> dans des politiques de reconnaissance ethnique pour mieux gouverner. Dans ce cas, les classes dominantes consentiraient à reconnaître certains aspects culturels ou folkloriques, voire politiques, afin de mieux consolider leur hégémonie. Le problème a été que les politiques économiques néo-libérales ont provoqué, en dépit d'une prétendue inclusion démocratique des groupes amérindiens dans certains pays, une exclusion économique de ces mêmes populations: un rapport de la CEPAL (Comisión Económica para América Latina y el Caribe) indique de manière explicite que parmi les trois groupes les plus affectés par la pauvreté figurent les populations autochtones<sup>32</sup>.

Avec une telle situation, Gros et Dumoulin Kervran notent que certains gouvernements de gauche (Evo Morales en Bolivie, Rafael Correa en Équateur) "ont tenu à se distancer du multiculturalisme jugé trop lié au tournant néolibéral" ...<sup>33</sup> pour aller plus loin encore dans les politiques multiculturalistes ! Comme indiqué par les auteurs ainsi que par un autre contributeur

<sup>31</sup> On parlerait donc très justement, avec Guillaume Boccara et Guillermo de la Peña (deux contributeurs de l'ouvrage collectif cité) de "multiculturalisme néo-libéral", à la suite de Hale, Charles, "Neoliberal Multiculturalism", *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*, 28/1 (mai 2005), p. 10-19; "Más que un indio": *ambivalencia racial y multiculturalismo neoliberal en Guatemala*, Guatemala, Asociación para el Avance de las Ciencias Sociales en Guatemala, 2007, et de Turgeon, Laurier et Kerbirou, Anne-Hélène, "Métissages, de glissements en transferts de sens", dans *Regards croisés sur le métissage* [S. l.], CELAT / Les Presses de l'Université Laval, 1 janvier 2002, p. 8, 9.

<sup>32</sup> *América Latina y el Caribe: una mirada al futuro desde los Objetivos de Desarrollo del Milenio. Informe regional de monitoreo de los Objetivos de Desarrollo del Milenio (ODM) en América Latina y el Caribe*, 2015. Santiago, [s. n.], 2015, p. 19, Disponible à l'adresse: [http://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/38923/S1500709\\_es.pdf?sequence=5](http://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/38923/S1500709_es.pdf?sequence=5) [Consulté le 4 avril 2017]

<sup>33</sup> Gros, Christian et Dumoulin Kervran, David (dir.), *LMAC...*, op. cit., p. 23.

à propos de la Bolivie<sup>34</sup>, si l'on affirme que les politiques et les principes idéologiques du multiculturalisme néo-libéral<sup>35</sup> sont délaissés et que le terme de "multiculturalisme" est écarté du discours gouvernemental, la refondation de la Bolivie en tant qu'État plurinational à partir de la Constitution de 2009 se base sur des lignes de force visant à reconnaître et à réguler la coexistence de plusieurs cultures et ethnies au sein de l'État-nation<sup>36</sup>.

#### *Quelles politiques pour quelles populations?*

Deux spécificités peuvent être énoncées pour caractériser le modèle multiculturaliste latino-américain<sup>37</sup>. Elles ont trait au type d'actions entamées et à un axe ethnique ou "populations cibles" concernées par lesdites actions. Quant à la première spécificité, il s'agit de souligner que dans le modèle du multiculturalisme en Amérique latine la politique de la reconnaissance des identités (droits collectifs, reconnaissance symbolique et juridique) l'emporte sur les politiques économiques redistributives pratiquées dans d'autres pays. En ce qui concerne la seconde spécificité, celle des populations cibles, le modèle latino-américain se fonde sur une importance capitale accordée aux peuples amérindiens, et dans une moindre mesure aux Afro-descendants, excluant ainsi les populations issues de l'immigration (européennes ou non européennes).

Avant d'aborder les cas concrets du Mexique et de l'Argentine, ce tour d'horizon sur le multiculturalisme en Amérique latine nous permet de prolonger notre réflexion sur les identités multiculturelles. S'il est vrai qu'avec Gros et Dumoulin Kervran on peut songer à un renforcement des frontières ethniques qui ne déboucherait pas nécessairement sur la violence et le communautarisme, il n'en reste pas moins que les

mouvements socio-politiques multiculturalistes en Amérique latine pourront sans aucun doute renforcer l'impression et la conscience chez tous les Latino-Américains (et non seulement chez les Amérindiens) de participer à des identités multiculturelles. Si tous les individus ne peuvent pas forcément avoir ce sentiment (à cause des origines ou de l'éducation reçue), les Latino-Américains peuvent avoir la perception d'appartenir à un groupe humain caractérisé par le multiculturel.

### 3. LES CAS PARTICULIERS DU MEXIQUE ET DE L'ARGENTINE

#### 3.1. Le Mexique: entre déni et reconnaissance

En 2017, le Mexique reste le deuxième pays le plus peuplé d'Amérique latine, avec presque 128 millions d'habitants<sup>38</sup>. Suivant les quantifications et les classements de Lizcano Fernández pour les ethnies et les pays latino-américains<sup>39</sup> à la

<sup>38</sup> Le Mexique est, dans ce sens, bien derrière le Brésil (un peu plus de 211 millions d'habitants) et bien devant la Colombie et l'Argentine, qui ont moins de 50 millions d'habitants (un peu plus de 49 et de 44 millions d'habitants respectivement). Nous avons consulté les profils nationaux du site statistique de la CEPAL (CEPALSTAT | Bases de Datos y Publicaciones Estadísticas, [http://interwp.cepal.org/cepalstat/WEB\\_CEPALSTAT/perfilesNacionales.html?idioma=spanish](http://interwp.cepal.org/cepalstat/WEB_CEPALSTAT/perfilesNacionales.html?idioma=spanish) [consulté le 9 avril 2017]).

<sup>39</sup> Il part d'un classement de la population ibéro-américaine en six ethnies (latine ou ibérique, amérindienne, noire, créole ["creole" dans le texte espagnol], garifuna et asiatique) ainsi que de la subdivision de l'ethnie latine en trois sous-ethnies (créole ou transplantée ["criollos" dans le texte espagnol#], métisse et mulâtre), pour formuler une typologie quadripartite des pays d'Amérique ibérique: les pays indo-européens ["indoeuropeos" dans le texte espagnol#], afro-créoles ["afrocriollo"], afro-métis ["afromestizo"] et créoles ["criollo"x].

\* Pour l'auteur: "La etnia *creole* está conformada por afrodescendientes originarios (o sus descendientes) de los Caribes inglés y francés", Lizcano Fernández, Francisco, "Composición Étnica de las Tres Áreas Culturales del Continente Americano al Comienzo del Siglo XXI", *Convergencia. Revista de Ciencias Sociales*, 12/38 (2005), p. 193, Disponible à l'adresse: <http://www.redalyc.org/articulo.oa?id=10503808> [Consulté le 7 avril 2017], c'est l'auteur qui souligne.

# "La subetnia criolla está conformada por los herederos más evidentes de los europeos que se asentaron en estos territorios americanos, ibéricos en su mayor parte." (Lizcano Fernández, Francisco, "Composición Étnica...", op. cit., p. 187.) Lizcano Fernández emploie le terme "criollo" pour désigner les descendants des

<sup>34</sup> Lacroix, Laurent, "État plurinational et redéfinition du multiculturalisme en Bolivie", dans *LMAC...*, op. cit., p. 135-145.

<sup>35</sup> Tels que la considération des peuples autochtones comme minorités culturelles à qui il est nécessaire "de conférer un statut particulier et pour lesquelles il faut élaborer des politiques spécifiques face à une culture nationale hégémonique" (ibid., p. 144).

<sup>36</sup> Pour une considération approfondie des continuités et des ruptures entre les deux modèles (multiculturalisme néo-libéral et État plurinational), on consultera avec profit le développement historique-conceptuel de Lacroix (ibid., pp. 135-145).

<sup>37</sup> Gros, Christian et Dumoulin Kervran, David (dir.), *LMAC...*, op. cit., p. 23-27.

fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup>, le Mexique est un pays “métis”<sup>40</sup>, car la sous-ethnie (latine) métisse<sup>41</sup> y est majoritaire. Elle représentait 70% de la population totale mexicaine à la période citée (69 sur 99 millions d’habitants en 1999). Un pourcentage équivalent correspondait à la sous-ethnie (latine) créole et à l’ethnie amérindienne: 15% et 14%, avec 15 millions de “criollos” et 14 millions d’Amérindiens. Sans aucune référence aux habitants noirs proprement dits, le tableau statistique est complété avec un pourcentage similaire de Mulâtres et d’Asiatiques: 0,5%, soit un demi-million d’habitants pour chacun de ces groupes ethniques<sup>42</sup>.

En dépit de cette proposition de classement précis, deux composantes minoritaires véhiculant une identité ethnique et culturelle différenciée peuvent être reconnues dans le panorama démo-ethnographique mexicain si l’on s’en tient aux recensements officiels. La moins importante – du point de vue démographique – est la composante *des Afro-descendants*, appelée également Afro-Mexicains. Les sources que nous avons consultées insistent sur le fait que les populations noires au Mexique ont subi une “invi-

Européens en général. Nous les rendrons par “créole”, sans confusion possible avec l’ethnie principale “creole”, car nous ne nous référerons pas dans notre travail à cette dernière ethnie.

+ Il se peut que ce choix lexical ne soit pas heureux, en raison de l’homonymie avec l’idiome restitué qui se trouve à la base de la plupart des langues européennes et asiatiques. On pourrait proposer en conséquence: “euro-amérindien”.

\* Même sens que la sous-ethnie créole décrite précédemment.

<sup>40</sup> “Métis” est la dénomination utilisée par Lizcano Fernández de l’un des sous-groupes du type des pays “indo-européens”.

<sup>41</sup> C’est celle qui réunit des racines préhispaniques et européennes, avec une prédominance de la culture occidentale. Il s’agit, en conséquence, des descendants d’amérindiens qui n’ont pas vécu selon les modalités culturelles des communautés typiques amérindiennes, mais qui se caractérisent par le mode de vie de la culture occidentale (Lizcano Fernández, Francisco, “Composición Étnica...”, op. cit.).

<sup>42</sup> Nous pouvons affirmer que tout le modèle typologique de Lizcano Fernández est évidemment critiquable et contestable à plusieurs égards (la séparation entre les ethnies “creole”, noire et garifuna, dont les membres sont tous ou en partie des Afro-descendants; le rôle et la définition vagues des “Métis” ...), mais il faut reconnaître que sa tentative de classement mérite d’être soulignée, notamment car la synthèse qu’elle opère et propose permet d’asseoir des bases solides pour de futures recherches.

sibilisation” de la part du gouvernement, ce qui a entraîné un manque de reconnaissance identitaire et culturelle. Il y est question également du manque d’information, de l’absence de données, d’études et de recherches en la matière; désinformation (volontaire?) qui renforce les attitudes racistes et les comportements discriminatoires au sein de la société mexicaine. Par ailleurs, on y remarque de même que les Afro-descendants vivent dans des conditions de marginalité et de pauvreté<sup>43</sup>.

<sup>43</sup> Cf. les sources suivantes: page web “Grupos en situación de discriminación: Discriminación Afrodescendientes” du Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación (CONAPRED) du Gouvernement mexicain ([http://www.conapred.org.mx/index.php?contenido=pagina&id=99&id\\_opcion=40&op=40](http://www.conapred.org.mx/index.php?contenido=pagina&id=99&id_opcion=40&op=40) [consulté le 10 avril 2017]; Dávila, Flores, *Afrodescendientes en México: reconocimiento y propuestas antidiscriminación* [S. l.], Dirección General Adjunta de Estudios, Legislación y Políticas Públicas del Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación, 2006, disponible à l’adresse: [http://www.conapred.org.mx/documentos\\_cedoc/E-19-2006\\_finalregresado.pdf](http://www.conapred.org.mx/documentos_cedoc/E-19-2006_finalregresado.pdf) [Consulté le 10 avril 2017]; Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación (CONAPRED) et Movimiento Nacional por la Diversidad Cultural de México, *Guía para la acción pública contra la discriminación y para la promoción de igualdad e inclusión de la población afrodescendiente en México*. [S. l.], [s. n.], 2011, disponible à l’adresse: [http://www.conapred.org.mx/documentos\\_cedoc/GAP\\_AfrodescACCSS\\_OK.pdf](http://www.conapred.org.mx/documentos_cedoc/GAP_AfrodescACCSS_OK.pdf) [Consulté le 10 avril 2017]; Velázquez Gutiérrez, María Elisa et al., *Afrodescendientes en México: una historia de silencio y discriminación*. México, D.F., Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación / Instituto Nacional de Antropología e Historia, 2012, disponible à l’adresse: <http://www.conapred.org.mx/userfiles/files/TestimonioAFRO-INACCSS%281%29.pdf> [Consulté le 10 avril 2017]; Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI), *Perfil sociodemográfico de localidades con presencia de población afromexicana de Oaxaca*. [S. l.], INEGI, 2013, Disponible à l’adresse: [http://internet.contenidos.inegi.org.mx/contenidos/Productos/prod\\_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/censos/poblacion/2010/perfil\\_afro/702825050719.pdf](http://internet.contenidos.inegi.org.mx/contenidos/Productos/prod_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/censos/poblacion/2010/perfil_afro/702825050719.pdf) [Consulté le 10 avril 2017]; Cadet, Guertie (dir.), *Negros. Ensayo sobre la Afrodescendencia en la Ciudad de México*, Ciudad de México, Editorial Fungifilms, 2015, disponible à l’adresse: [http://www.evalua.cdmx.gob.mx/docs/estudios/i\\_negros\\_sederec.pdf](http://www.evalua.cdmx.gob.mx/docs/estudios/i_negros_sederec.pdf) [Consulté le 10 avril 2017]; Navarro, Isidro et al., *Movimiento afromexicano: reconocerse para ser reconocidos. Trabajo de Campo realizado del 16 al 30 de noviembre de 2016*, [S. l.], RED Mexicana de Estudios de los Movimientos Sociales, 2016, disponible à l’adresse: [http://www.redmovimientos.mx/2016/wp-content/uploads/2016/10/Trabajo-de-campo\\_art%C3%ADcu](http://www.redmovimientos.mx/2016/wp-content/uploads/2016/10/Trabajo-de-campo_art%C3%ADcu)



Paradoxalement, il est indéniable que toutes les études et les publications à ce sujet contribuent à une “visibilisation” naissante des Afro-Mexicains. Par ailleurs, il est absolument nécessaire de souligner les progrès effectués par le Gouvernement mexicain en direction des populations afro-descendantes. En 2015 a été réalisée une Enquête intercensitaire qui a intégré pour la première fois de l'histoire une question relative à l'appartenance des Mexicains aux groupes noirs. Dans ses résultats définitifs, l'Instituto Nacional de Estadística y Geografía du Mexique a indiqué que 1,2% de la population mexicaine (soit presque 1.400.000 habitants) se considérait comme Afro-descendant. Cette même année, le Gouvernement mexicain a lancé la première campagne “Soy Afro, ¡Me reconozco y cuento!”<sup>44</sup> cherchant la reconnaissance et l'auto-identification de ce type de population afin de promouvoir un changement culturel et social dans le pays en vue du respect des Afro-Mexicains. De plus, les documents officiels récents et les pages web du Gouvernement fédéral réaffirment, d'un côté, que la composante noire fait partie de la diversité ethnoculturelle du pays et affichent, de l'autre, la volonté de défendre les droits et les intérêts des populations afro-mexicaines contre la discrimination raciale<sup>45</sup>. Cependant et malgré ces

[lo.pdf](http://internet.contenidos.inegi.org.mx/contenidos/Productos/prod_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/nueva_estruc/702825090272.pdf); INEGI et al., *Perfil sociodemográfico de la población afrodescendiente en México*, Mexique, INEGI, 2017, disponible à l'adresse: [http://internet.contenidos.inegi.org.mx/contenidos/Productos/prod\\_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/nueva\\_estruc/702825090272.pdf](http://internet.contenidos.inegi.org.mx/contenidos/Productos/prod_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/nueva_estruc/702825090272.pdf) [Consulté le 10 avril 2017].

<sup>44</sup> Disponible à l'adresse: <http://www.gob.mx/soyafro> [consulté le 10 avril 2017]

<sup>45</sup> Voici l'incipit du *Perfil sociodemográfico de localidades con presencia de población afrodescendiente de Oaxaca*: “La nación mexicana es un mosaico de culturas, ideologías, expresiones y realidades cotidianas sustentadas principalmente por la diversidad étnica de la cual son partícipes no sólo los pueblos indígenas, sino también los afrodescendientes”. Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI), *Perfil sociodemográfico... de Oaxaca...*, op. cit. Les deux premières phrases de l'Introduction du *Perfil sociodemográfico de la población afrodescendiente en México...*, op. cit., p. VII, indiquent: “La heterogeneidad cultural que caracteriza a la nación mexicana tiene expresión en su diversidad étnica. Esta diversidad se sustenta principalmente en su población indígena y afrodescendiente.”. Deux phrases présentant deux pages de blog suite à la campagne citée ci-dessus vont dans la même direction (les titres des blogs sont en caractère gras, ici en italiques): “*El color de la piel no es motivo para sentirse diferente*. México tiene la obligación de trabajar por y para las comunidades o pueblos afrodescendientes,

aspectes multiculturels inclusifs de la politique gouvernementale, d'aucuns estiment que les Noirs ne sont pas reconnus dans la structure juridique de l'État, qu'ils ne sont pas encore inclus (comme les Amérindiens) dans la Constitution, qu'on ne leur reconnaît pas de droits en tant que peuple et que le Gouvernement ne mène pas de politiques spécifiques à leur égard<sup>46</sup>.

Nous avons parlé de deux minorités au Mexique. Si la première est celle qui regroupe les Afro-Mexicains, la seconde, bien plus importante, est celle qui intègre *les Amérindiens*. Nous avons indiqué qu'en 1999 il y avait 14 millions d'Amérindiens, ce qui équivalait à 14% de la population mexicaine totale de l'époque. En 2010, sur la base de recensements et d'estimations de la CEPAL<sup>47</sup>, ce pourcentage avait à peine augmenté (15% par rapport aux 116 millions d'habitants), ce qui plaçait de façon relative le Mexique à la quatrième position des pays latino-américains<sup>48</sup>. Pourtant, vu la taille totale de la population mexicaine, ce pourcentage correspondait à 17 millions d'individus, ce qui voulait dire que le Mexique était le premier pays d'Amérique latine quant au nombre total d'Amérindiens<sup>49</sup>. Dans

ello significa, realizar acciones para combatir la desigualdad, la falta de oportunidades, al impulsar el respeto de sus derechos humanos y su reconocimiento.” et “*Discriminación hacia pueblos y comunidades afro-mexicanas: un fenómeno estructural*. Los pueblos y comunidades afro-mexicanas forman parte de la composición pluricultural de nuestro país, y han participado activamente en su conformación histórica, social, económica, política y cultural.” (les deux articles ont été publiés en 2016 sur <http://www.gob.mx/soyafro>, consulté le 10 avril 2017).

<sup>46</sup> Warnholtz Locht (La Tlacuila), Margarita, “¿Para cuándo el reconocimiento de los negros?”, dans *Animal Político*, 31 mars 2017, Disponible à l'adresse: <http://www.animalpolitico.com/blogueros-co-dices-geek/2017/03/31/cuando-reconocimiento-los-negros/> [Consulté le 10 avril 2017]

<sup>47</sup> *Los pueblos indígenas en América Latina. Avances en el último decenio y retos pendientes para la garantía de sus derechos. Síntesis*, Santiago, [s. n.], 2014, p. 45, Disponible à l'adresse: <http://www.cepal.org/es/publicaciones/37050-pueblos-indigenas-america-latina-avances-ultimo-decenio-retos-pendientes-la> [Consulté le 4 avril 2017]

<sup>48</sup> Bien derrière la Bolivie (62% d'Amérindiens), le Guatemala (41%) et le Pérou (24%).

<sup>49</sup> À deux millions près, ce chiffre s'approchait de la somme des populations amérindiennes estimées des trois pays précédents (7 millions pour le Pérou et autour de 12 millions pour la Bolivie et le Guatemala). Il faut pourtant prendre ces estimations avec beaucoup de précautions, car les chiffres peuvent varier de

la dernière Enquête intercensitaire de 2015, la population et le pourcentage des Mexicains qui se reconnaissent en tant qu'Amérindiens ont bondi: sur les 120 millions d'habitants, presque 25.700.000 se considéraient comme faisant partie d'une ethnie amérindienne, ce qui représente 21,5% de la population. Il existe en plus au Mexique 78 peuples amérindiens (2010), une soixantaine de langues amérindiennes et des centaines de variantes dialectales<sup>50</sup>.

Nous avons indiqué auparavant la transformation de paradigme dans les politiques ethno-culturelles en Amérique latine. Du projet d'un État-nation monoculturel (avec des politiques en direction des minorités amérindiennes appelées en général "indigénistes", qui étaient assimilationnistes, prônant le métissage comme valeur suprême, entraînant la déculturation, la désindianisation<sup>51</sup> et l'acculturation des Indiens), on est passé à des actions législatives et gouvernementales multiculturalistes, notamment à la suite de l'adoption par l'OIT de la Convention n° 169 "relative aux peuples indigènes et tribaux" en 1989. Le Mexique ayant ratifié cette convention, l'article 4 de la Constitution fédérale a été modifié en 1992 dans le but de reconnaître la composition pluriculturelle de la nation et de respecter les droits des populations amérindiennes<sup>52</sup>.

---

façon considérable selon les sondages, les périodes et les pays.

<sup>50</sup> Les groupes ethno-linguistiques comportant le plus de membres sont: les Nahuas (parlant le nahuatl), les Mayas et les Zapotèques (langues maya et zapotèque et leur variantes dialectales).

<sup>51</sup> "Désindianisation: attitudes et règlements visant à limiter ou annuler les particularités liées à une culture indienne", Fabre, Gérard, *L'Amérique latine. Au défi de l'émergence*, Paris, Ellipses, 2013, p. 108, art. dans le "Lexique".

<sup>52</sup> "La Nación mexicana tiene una composición pluricultural sustentada originalmente en sus pueblos indígenas. La Ley protegerá y promoverá el desarrollo de sus lenguas, culturas, usos, costumbres, recursos y formas específicas de organización social, y garantizará a sus integrantes el efectivo acceso a la jurisdicción del Estado. En los juicios y procedimientos agrarios en que aquellos sean parte, se tomarán en cuenta sus prácticas y costumbres jurídicas en los términos que establezca la ley", *Diario oficial*, 28 janvier 1992, Disponible à l'adresse: [http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/ref/dof/CPEUM\\_ref\\_122\\_28ene92\\_ima.pdf](http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/ref/dof/CPEUM_ref_122_28ene92_ima.pdf) [Consulté le 11 avril 2017]. L'addition de ce paragraphe ne précède aucunement mais succède aux amendements constitutionnels effectués par certains États fédéraux – tels le Chiapas, le Oaxaca et le Querétaro, qui ont reconnu dès 1990 "le caractère multicul-

Deux ans plus tard, en 1994, a lieu l'insurrection dans l'État du Chiapas – au sud de la presqu'île du Yucatán – de l'Ejército Zapatista de Liberación Nacional (EZLN), qui se constitue en "armée indigène"<sup>53</sup> pour l'autonomie et l'amélioration des conditions de vie des populations amérindiennes de la région. Un processus militaire, législatif et consensuel très long (d'une quinzaine d'années) aboutit – en passant par la signature des *Acuerdos de San Andrés Larraízar* entre l'EZLN et le Gouvernement mexicain représenté par la Comisión de Concordia y Pacificación (COCOPA) en 1996 – à la réforme constitutionnelle de 2001<sup>54</sup>. Malgré l'avancée relative qu'aurait pu incarner cette réforme, étant donné qu'elle n'a respecté, dans l'adoption de sa version définitive, ni les accords de la COCOPA ni ceux de San Andrés Larraízar, l'EZLN l'a rejetée et a rompu le dialogue avec le Gouvernement fédéral<sup>55</sup>.

Il est important de faire le point sur la portée et les limites de la politique multiculturaliste du Gouvernement mexicain inaugurée à partir de la réforme constitutionnelle de 2001 et à propos de certaines situations particulières qui existent *de facto* au Mexique. Avant 2001, le multiculturalisme juridique, ou "la promulgation de dispositions juridiques spécifiques pour les régions indiennes"<sup>56</sup>, n'a pas entraîné (exception faite de l'État de Oaxaca, à l'ouest du Chiapas) la promulgation de lois électorales ni d'autres lois spécifiques et était incarné par les dispositions globales des années 90 pour les droits des Amérindiens (la Convention de l'OIT, la réforme constitutionnelle de 1992 et les accords signés avec l'EZLN). Dans le cas de l'État de Guerrero (à l'ouest du

---

turel de leur population" (Devineau, Julie, "L'ethnicité est-elle soluble dans le local? Les réformes législatives locales en matière indigène au Mexique et leur application", dans *LMAC...*, op. cit., p. 173). Nous suivons le déroulement des événements politiques et législatifs présentés par Devineau (ibid., p. 171-182).

<sup>53</sup> Devineau, Julie, ibid., p. 171, c'est l'auteure qui souligne.

<sup>54</sup> C'est maintenant l'article 2 de la Constitution mexicaine en vigueur qui recueille les principes relatifs aux "peuples" amérindiens (cf. <http://www.ordenjuridico.gob.mx/Constitucion/cn16.pdf>, p. 2-4, [consulté le 11 avril 2017]).

<sup>55</sup> Pour une analyse argumentée sur les motifs de ce rejet, cf. l'article d'Orta Flores, Sara et Torres Espinosa, Blanca, "Apuntes sobre la reforma constitucional mexicana en materia indígena", *TECSISTECATL*, 3/10, Disponible à l'adresse: <http://www.eumed.net/rev/tecsistecatln10/ofte.htm> [Consulté le 11 avril 2017].

<sup>56</sup> Dehouve, Danièle, "Le multiculturalisme au village. Réflexions mexicanistes", dans *LMAC...*, op. cit., p. 84.

Oaxaca), il n'y a pas eu de réforme reconnaissant la pluriculturalité régionale, et l'invocation des "us et coutumes" amérindiens est instrumentalisée au gré des représentants locaux. Étant donné que la réforme constitutionnelle de 2001 transfère aux différents États fédérés la compétence pour déterminer le cadre légal de l'autonomie des peuples autochtones, chaque État est en droit d'édicter ses propres dispositions particulières. Dans le cas du Oaxaca et de San Luis Potosí (ce dernier situé au centre-nord du Mexique), par exemple, ces deux États ont effectué des réformes dans les domaines des élections et de la Justice<sup>57</sup>, afin d'intégrer dans la pratique les traditions coutumières des Amérindiens. Ce type d'expérience mène à la conclusion d'une "territorialisation limitée"<sup>58</sup> des dispositifs, car, bien que décentralisés vers les États fédérés, ils concernent principalement "les politiques de reconnaissance des pratiques indigènes (électorales, juridiques)".

Deux situations "particulières" méritent d'être évoquées. La première concerne l'État de Guerrero, où les indices de pauvreté, de criminalité et de violence étaient très élevés. Dans les années 90, des groupes d'Amérindiens se sont organisés afin de faire face à l'insécurité de la région. Ils ont constitué un système de justice et de police parallèle à celui de l'État mexicain. L'une des composantes exécutives de ce système est la police communautaire. Même si le Gouvernement fédéral considère que cette organisation est illégale, c'est un exemple précis que "le collectif et les identités culturelles" peuvent assumer des rôles pour lesquels l'État national ne s'est montré ni efficace ni compétent<sup>59</sup>. La seconde concerne l'éducation dans le Chiapas<sup>60</sup>. Les municipalités zapatistes rebelles ont formulé et mis en place des projets éducatifs autonomes visant à

adapter l'éducation "aux intérêts et aux priorités formulées par les peuples" amérindiens<sup>61</sup>. Encore une fois, même si l'État fédéral ne considère pas les écoles rebelles comme des écoles "légalles", elles se construisent sur la base d'une "autonomie éducative" fondée "sur des principes de démocratie directe liés à la culture paysanne et indienne", car les contenus et les modalités pédagogiques sont décidés au sein d'assemblées et de conseils municipaux<sup>62</sup>.

Si les désillusions entourant la politique multiculturaliste officielle du Gouvernement mexicain sont multiples, il n'en reste pas moins que la réforme constitutionnelle de 2001 – si limitée ou insatisfaisante soit-elle – a ouvert "un champ des possibles" pour les États fédérés quant à la concrétisation d'un multiculturalisme plus équitable et respectueux des communautés amérindiennes concrètes. Si la police communautaire du Guerrero et les écoles zapatistes du Chiapas ne proviennent aucunement des politiques multiculturalistes de l'État fédéral, elles peuvent être considérées, en revanche, comme des initiatives populaires qui devancent le Gouvernement dans l'application d'un multiculturalisme plus juste et surtout adapté aux populations amérindiennes locales.

### 3.2. L'Argentine: Vous avez dit *multiculturel*?

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Argentine comptait un peu plus de 37 millions d'habitants<sup>63</sup>. D'après les sources de Lizcano Fernández<sup>64</sup>, toutes publiées en 2003, et suivant des chiffres très controversés<sup>65</sup>, le pays le plus étendu du Cône Sud est, avec le Costa Rica, l'Uruguay et le Chili, un pays "créole" ["criollo"<sup>66</sup>] par la prédominance de ce groupe ethnique: 31 millions de "criollos" (85%), contre 41.000 Métis (11%), 1.000 Asiatiques (3%) et 370.000 Indiens (1%). Ajoutons qu'aucun renseignement n'est apporté quant aux populations

<sup>57</sup> Dans le Oaxaca, le système de justice est pyramidal, car les normes communautaires sont considérées comme un premier niveau juridique "qui doit être validé [...] par les juges d'État". Dans l'État de San Luis Potosí, tout Amérindien "impliqué dans une dispute" peut choisir entre le système judiciaire "de l'État et la dénommée Justice indigène" Devineau, Julie, "L'ethnicité...", op. cit., p. 180, 181.

<sup>58</sup> Ibid., p. 182.

<sup>59</sup> Sierra, María Teresa, "Sécurité et justice en construction aux marges de l'État. L'expérience de la police communautaire de Guerrero, Mexique", dans *LMAC...*, op. cit.

<sup>60</sup> Baronnet, Bruno, "La question de l'interculturalité dans les expériences d'éducation en terres zapatistes", dans *LMAC...*, op. cit., p. 309-319.

<sup>61</sup> Ibid., p. 316.

<sup>62</sup> Ibid., p. 319, 316.

<sup>63</sup> Selon le système de statistiques de la CEPAL (CEPALSTAT), le nombre total de la population argentine renseigné par Lizcano Fernández (op. cit.) correspond aux chiffres démographiques recueillis entre 2000 et 2001.

<sup>64</sup> Ibid., p. 185-232.

<sup>65</sup> Cf. l'exposé des polémiques autour de la composition ethnique de l'Argentine par Lizcano Fernández lui-même dans la note concernant ce pays (op. cit., p. 226, 227).

<sup>66</sup> Rappelons le sens de ce mot employé par Lizcano Fernández: "descendant d'Européen".

mulâtres ou noirs. Ces chiffres – ou leur absence – peuvent être considérés comme la conséquence “naturelle” du stéréotype argentin en vigueur pendant des décennies: en Argentine, il n’y a pas d’Indiens ni de Noirs; les Argentins (pro)viennent des bateaux (soit: l’immigration européenne), de sorte que le mythe national d’une ethnie blanche à la culture européenne des Argentins s’est construit et consolidé au fil du temps au détriment des minorités, victimes de discriminations, d’exclusions et d’“invisibilisation”<sup>67</sup>. Au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, plusieurs éléments permettent d’ébranler les stéréotypes et les mythes autour de la constitution ethnique de l’Argentine et favorisent la mise en place aussi bien d’institutions que de politiques multiculturalistes pour la défense des minorités et la valorisation des différences culturelles. Nous pouvons faire des constats dans les deux domaines évoqués précédemment pour le

<sup>67</sup> Navarra, Gabriela, “Al final..., ¿llegamos de los barcos?”, *La Nación Revista*, septembre 2011; Bartolomé, Miguel Alberto, “Los pobladores del ‘desierto’”, *América Latina Historia et Mémoire. Les Cahiers ALHIM*, 10, décembre 2004; Kradolfer, Sabine, “Les autochtones invisibles ou comment l’Argentine s’est ‘blanchie’”, *América Latina Historia et Mémoire. Les Cahiers ALHIM*, 16, novembre 2008; Trincherro, Héctor Hugo, “Pueblos originarios y políticas de reconocimiento en Argentina”, *Papeles de trabajo - Centro de Estudios Interdisciplinarios en Etnolingüística y Antropología Socio-Cultural*, 18, décembre 2009; Grupo Internacional de Trabajo sobre Asuntos Indígenas (IWGIA), *Los Pueblos Indígenas en la Argentina de hoy*, [s. d.], disponible à l’adresse: <http://www.iwgia.org/regiones/latin-america/guatemala/63-esp-paises/argentina5/549-los-pueblos-indigenas-en-la-argentina-de-hoy> [Consulté le 28 mars 2017]; Tilli, Nicolas, “La représentation des peuples autochtones à la télévision argentine: entre visibilité et invisibilité”, *Questions de communication*, 23, août 2013, p. 385-406; Yao, Jean Arsène, “Negros en Argentina: integración e identidad”, *Amnis. Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques*, 2, juin 2002; de Carlos, Carmen, “Motivos por los que no hay negros en Argentina”, *ABC Internacional*, 19 juillet 2014; Argentina. Ministerio de Justicia y Derechos Humanos. Secretaría de Derechos Humanos, *Argentina, raíces afro...*, op. cit.; Argentina. Ministerio de Justicia y Derechos Humanos de la Nación, *Afrodescendientes y derechos humanos: Normativas, documentos y recomendaciones*, Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Ministerio de Justicia y Derechos Humanos de la Nación. Secretaría de Derechos Humanos, juillet 2014.; *Afrodescendientes - Secretaría de Derechos Humanos*. [en ligne] [s. d.], disponible à l’adresse: <http://www.jus.gob.ar/derechoshumanos/areas-tematicas/afrodescendientes.aspx> [Consulté le 12 avril 2017].

Mexique: celui ayant trait aux Amérindiens et celui se rapportant aux Afro-descendants.

Concernant *les populations autochtones* (qui peuvent également être immigrés d’autres pays tels le Chili, le Paraguay ou la Bolivie), le Gouvernement argentin a effectué des recensements dont les chiffres et la méthodologie ont été contestés ou critiqués<sup>68</sup>. En 2001, l’Instituto Nacional de Estadísticas y Censos (INDEC) argentin a inclus pour la première fois dans un recensement récent de la population une question relative à l’auto-identification en tant qu’Amérindien. Contrairement aux estimations relevées dans les sources de Lizcano Fernández citées auparavant, sur un total d’un peu plus de 36.200.000 habitants, se reconnaissaient comme Amérindiens un peu plus de 1.100.000 habitants, soit 3% de la population totale. À partir de ce recensement “initial”, l’INDEC a mené à bout entre 2004 et 2005 une enquête complémentaire, l’Encuesta Complementaria de Pueblos Indígenas (ECPI), dont la nouveauté était de croiser deux variables: l’auto-identification à un peuple amérindien et la descendance en première génération de parents amérindiens. Le résultat de cette enquête complémentaire montre à son tour un nombre correspondant à presque la moitié du total du premier recensement: un peu plus de 600.000 habitants réunissant les critères précédents<sup>69</sup>. Si l’on considère maintenant le dernier recensement de la population réalisé en Argentine en 2010, force est de constater que la population s’identifiant à des minorités amérindiennes tourne autour de un million de personnes<sup>70</sup>.

<sup>68</sup> Trincherro, Héctor Hugo, “Pueblos originarios...”, op. cit.; Anaya, James, *La situación de los pueblos indígenas en Argentina. Informe del Relator Especial sobre los derechos de los pueblos indígenas*, James Anaya, Copenhague, IWGIA, 2012, disponible à l’adresse: [http://www.iwgia.org/publicaciones/buscar-publicaciones?publication\\_id=587](http://www.iwgia.org/publicaciones/buscar-publicaciones?publication_id=587) [Consulté le 4 avril 2017].

<sup>69</sup> INDEC, *Encuesta Complementaria de Pueblos Indígenas (ECPI)*, 2005-2004, disponible à l’adresse: [http://www.indec.gov.ar/micro\\_sitios/webcenso/ECPI/index\\_ecpi.asp](http://www.indec.gov.ar/micro_sitios/webcenso/ECPI/index_ecpi.asp) [Consulté le 12 avril 2017].

<sup>70</sup> INDEC, *Censo Nacional de Población, Hogares y Viviendas 2010. Total del país. Población indígena o descendiente de pueblos indígenas u originarios en viviendas particulares por sexo, según edad en años simples y grupos quinquenales de edad. Año 2010*, 2010, disponible à l’adresse: <chrome-extension://gbkeegbaigmenfmjfcldgdpimamgkj/views/app.html> [Consulté le 12 avril 2017]. Si les estimations de la CEPAL s’avèrent être exactes quant à la population d’Amérindiens en Amérique latine autour de 2010, l’Argentine occuperait la huitième position par le

Sur un total d'un peu plus de 40 millions d'habitants<sup>71</sup>, le pourcentage d'Amérindiens en Argentine équivalait à 2,4%. Le nombre de peuples autochtones s'élève à 35<sup>72</sup> et leurs membres sont distribués dans 655 communautés dans tout le pays<sup>73</sup> et parlent une quinzaine de langues autochtones<sup>74</sup>.

nombre d'Amérindiens habitant le territoire (après le Mexique, le Pérou, la Bolivie, le Guatemala, le Chili, la Colombie, l'Équateur), devançant neuf autres pays centraméricains et sud-américains.

<sup>71</sup> INDEC, *Censo Nacional de Población, Hogares y Viviendas 2010...*, op. cit.

<sup>72</sup> Ovejero, Cynthia et al., "Argentina", dans Vinding, Diana et Mikkelsen, Cæcilie (dir.), *El mundo indígena 2016*, Copenhague, IWGIA, 2016, p. 197-208, disponible à l'adresse: [http://www.iwgia.org/images/stories/sections-esp/regiones/latin-america/docs/MI2016/Argentina\\_MI2016\\_web.pdf](http://www.iwgia.org/images/stories/sections-esp/regiones/latin-america/docs/MI2016/Argentina_MI2016_web.pdf) [Consulté le 12 avril 2017].

<sup>73</sup> Selon une carte élaborée par le Gouvernement (cf. <http://www.jus.gob.ar/derechoshumanos/areas-tematicas/pueblos-indigenas-y-campesinos.aspx> [consulté le 12 avril 2017]).

<sup>74</sup> Selon le Ministerio de Educación y Deportes de la Nación, *Pueblos indígenas en la Argentina: interculturalidad, educación y diferencias*. Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Ministerio de Educación y Deportes de la Nación, 2016, p. 38, disponible à l'adresse: <http://repositorio.educacion.gov.ar/dspace/bitstream/handle/123456789/110437/Fasc%C3%ADculo-01-Pueblos-ind%C3%ADgenas-en-la-Argentina-interculturalidad-educaci%C3%B3n-y-diferencias.pdf?sequence=1> [Consulté le 12 avril 2017]. Mais encore une fois les chiffres varient en fonction des sources. Après l'Encuentro Nacional de Organizaciones Territoriales de Pueblos Originarios (ENOTPO), célébré le 27 janvier 2012, un fascicule intitulé *Pueblos-Naciones Originarias en Argentina* a été élaboré, où l'on peut relever les chiffres suivants quant aux peuples autochtones argentins: 39 Peuples-Nations Autochtones, 1.000 communautés et 16 langues parlées. Cf. Encuentro Nacional de Organizaciones Territoriales de Pueblos Originarios (ENOTPO) "Pueblos-Naciones Originarias en Argentina", dans *Pueblos-Naciones Originarias en Argentina*, c. 2012, p. 5, 7, 11, Disponible à l'adresse: [https://drive.google.com/file/d/0B-7mfpuFuTf3UMjJ5bDg2RTc3YjA/view?usp=sharing&usp=embed\\_facebook](https://drive.google.com/file/d/0B-7mfpuFuTf3UMjJ5bDg2RTc3YjA/view?usp=sharing&usp=embed_facebook) [Consulté le 14 avril 2017]. L'ENOTPO est un espace collectif interinstitutionnel national, constitué de 45 organisations régionales ou locales appartenant à 27 peuples amérindiens argentins. Son objectif est d'échanger autour et de coordonner des propositions relatives aux réalités territoriales et aux politiques publiques affectant les peuples autochtones en Argentine. Quant aux communautés amérindiennes au plus grand nombre de membres, nous trouvons: les Mapuche, les Qom ou Toba et les Guaraní (parlant des langues homonymes).

Du point de vue légal et institutionnel, plusieurs faits méritent d'être mentionnés. En 1985 est promulguée la loi n° 23.302, dont l'objectif était d'établir un cadre institutionnel et de droit afin d'aider les communautés autochtones. Elle crée en conséquence l'Instituto Nacional de Asuntos Indígenas (INAI) qui coordonnera et organisera les politiques de l'État pour le respect des droits et des services publics (éducation, santé, etc.) des Amérindiens, dans la préservation de leur identité culturelle. La Constitution nationale argentine a été modifiée en 1994 pour attribuer à l'Assemblée nationale la responsabilité de reconnaître la préexistence ethnique et culturelle des peuples amérindiens argentins et de veiller à leur droits en matière d'éducation bilingue et interculturelle, de territoire, de respect de leur identité, entre autres<sup>75</sup>. Une loi qui permettra une visibilité indéniable de l'identité ethnique des Amérindiens argentins est promulguée en 2006: c'est la loi n° 26.206 à propos de l'Éducation nationale. Le chapitre XI du titre II (articles 52-54) est consacré à une "modalité"<sup>76</sup> du

<sup>75</sup> La réforme constitutionnelle implique l'article 75, alinéa 17 :

ARTÍCULO 75.- Corresponde al Congreso:

[...]

17. Reconocer la preexistencia étnica y cultural de los pueblos indígenas argentinos.

Garantizar el respeto a su identidad y el derecho a una educación bilingüe e intercultural; reconocer la personería jurídica de sus comunidades, y la posesión y propiedad comunitarias de las tierras que tradicionalmente ocupan; y regular la entrega de otras aptas y suficientes para el desarrollo humano; ninguna de ellas será enajenable, transmisible ni susceptible de gravámenes o embargos.

Asegurar su participación en la gestión referida a sus recursos naturales y a los demás intereses que los afectan. Las provincias pueden ejercer concurrentemente estas atribuciones. Sistema Argentino de Información Jurídica [SAIJ], *Constitución Nacional. Constitución de la Nación Argentina*, 1994, disponible à l'adresse: <http://www.saij.gob.ar/legislacion/constitucion-nacional-1994.htm?12> [Consulté le 12 avril 2017].

L'alinéa 19 de l'article précédent indique clairement que l'Assemblée nationale doit veiller à la protection de l'identité et de la pluralité culturelles, ce qui assoit les bases d'une politique multiculturaliste: "19. Dictar leyes que protejan la identidad y pluralidad cultural, la libre creación y circulación de las obras del autor; el patrimonio artístico y los espacios culturales y audiovisuales", Sistema Argentino de Información Jurídica [SAIJ], *Constitución Nacional. Constitución de la Nación Argentina*, ibid.

<sup>76</sup> L'article 17 (chapitre I, titre II) de la loi définit une modalité comme l'une des huit options possibles dans les quatre niveaux d'éducation visant à satisfai-

système éducatif national: l'Éducation Interculturelle Bilingue (ÉIB), qui garantit le droit constitutionnel des peuples autochtones à recevoir une éducation en accord avec leur culture, langue, vision du monde et identité ethnique. Elle stipule également les obligations de l'État dans les domaines de la formation des enseignants et de la création d'organismes représentatifs des Amérindiens en Argentine. Une centaine de représentants de la plupart des peuples autochtones avaient été convoqués par le Ministère de l'Éducation Nationale dans le débat de la nouvelle loi, avant sa promulgation. Une fois la loi promulguée, ces mêmes représentants ont fait partie d'une Commission de Suivi de la loi, qui a créé en 2007 le Consejo Educativo Autónomo de Pueblos Indígenas (CEAPI), organisme consultatif auprès du Ministère de l'Éducation Nationale argentin et du Conseil Fédéral d'Éducation (organe qui coordonne les politiques éducatives du pays)<sup>77</sup>. À partir de 2013, les représentants du CEAPI et ceux des coordinations nationale et régionales de la modalité de l'ÉIB ont participé à des réunions afin d'échanger autour de projets de mise en œuvre concrète de ladite "modalité".

Malgré les difficultés inhérentes à sa mise en place<sup>78</sup> et les éventuelles critiques<sup>79</sup> ou polémiques à son égard<sup>80</sup>, il est difficile de ne pas reconnaî-

---

re des besoins spécifiques des apprenants. Ce sont des sortes de grandes filières structurales, telles que l'Éducation rurale, l'Éducation spécialisée, l'Éducation technique et professionnelle, par exemple.

<sup>77</sup> CEAPI, *Folleto de presentación | CEAPI*, [s. d.], disponible à l'adresse: <http://www.ceapi.info/index.php/documentos/folleto-de-presentacion/> [Consulté le 13 avril 2017].

<sup>78</sup> Par exemple: le problème de la formation très hétérogène des enseignants amérindiens, une institutionnalisation pratique de l'ÉIB qui ne va pas en général au-delà du niveau primaire et l'absence de matériel pédagogique adapté (cf. Dillon, Alfredo, "Hay 13 lenguas en riesgo en el país y falta enseñanza bilingüe", *Clarín*, 21 mai 2015; Ministerio de Educación y Deportes de la Nación, *Pueblos indígenas en la Argentina...*, op. cit.).

<sup>79</sup> Cf. l'ensemble des documents recueillis par l'Asociación de Investigadores en Lengua Quechua – ADILQ (Alderetes, Jorge R. et Albarracín, Lelia Inés, *Asociación de Investigadores en la Lengua Quechua*, [s. d.], disponible à l'adresse: <http://www.adilq.com.ar/educacion.htm> [Consulté le 13 avril 2017]).

<sup>80</sup> Selon certaines sources, l'actuel (2017) Ministre de l'Éducation et des Sports, M. Esteban Bullrich, aurait décidé début 2017 de supprimer toutes les instances de coordination des "modalités" du Système Éducatif National, dont la coordination de l'ÉIB, ce à quoi le CE-

API a répondu avec un communiqué se positionnant contre cette décision (Argentina Indymedia, *El ministro Esteban Bullrich está destruyendo la Educación Intercultural Bilingüe*, 2017, disponible à l'adresse: <http://argentina.indymedia.org/news/2017/02/902205.php> [Consulté le 13 avril 2017]). D'après un second communiqué du CEAPI daté du 21 février 2017, le Coordonnateur de la modalité ÉIB, Osvaldo Cipolloni, a été licencié. Le CEAPI a donc répudié les décisions du Ministère de l'Éducation concernant la suppression de cette fonction et a manifesté sa solidarité envers Osvaldo Cipolloni (Argentina Indymedia, *Solidaridad del CEAPI con Osvaldo Cipolloni, referente nacional de la EIB*, 23 février 2017, disponible à l'adresse: <http://argentina.indymedia.org/news/2017/02/902838.php> [Consulté le 14 avril 2017]). Si le profil LinkedIn d'Osvaldo Cipolloni affiche actuellement "Ancien Coordonnateur National" (notre traduction) de l'ÉIB (Osvaldo Cipolloni | LinkedIn, [s. d.], disponible à l'adresse: [https://ar.linkedin.com/in/osvaldo-cipolloni-33755b20?trk=public\\_profile\\_card\\_url](https://ar.linkedin.com/in/osvaldo-cipolloni-33755b20?trk=public_profile_card_url) [Consulté le 14 avril 2017]), l'absence de clarifications et simplement d'informations à ce sujet aussi bien dans les médias (journaux argentins *Clarín*, *La Nación*...) que dans les sites officiels du Gouvernement est scandaleuse et préoccupante.

Depuis une trentaine d'années – depuis la loi historique n° 23.302 sur la politique amérindienne et le soutien aux communautés autochtones promulguée en 1985 – le Gouvernement argen-

---

API a répondu avec un communiqué se positionnant contre cette décision (Argentina Indymedia, *El ministro Esteban Bullrich está destruyendo la Educación Intercultural Bilingüe*, 2017, disponible à l'adresse: <http://argentina.indymedia.org/news/2017/02/902205.php> [Consulté le 13 avril 2017]). D'après un second communiqué du CEAPI daté du 21 février 2017, le Coordonnateur de la modalité ÉIB, Osvaldo Cipolloni, a été licencié. Le CEAPI a donc répudié les décisions du Ministère de l'Éducation concernant la suppression de cette fonction et a manifesté sa solidarité envers Osvaldo Cipolloni (Argentina Indymedia, *Solidaridad del CEAPI con Osvaldo Cipolloni, referente nacional de la EIB*, 23 février 2017, disponible à l'adresse: <http://argentina.indymedia.org/news/2017/02/902838.php> [Consulté le 14 avril 2017]). Si le profil LinkedIn d'Osvaldo Cipolloni affiche actuellement "Ancien Coordonnateur National" (notre traduction) de l'ÉIB (Osvaldo Cipolloni | LinkedIn, [s. d.], disponible à l'adresse: [https://ar.linkedin.com/in/osvaldo-cipolloni-33755b20?trk=public\\_profile\\_card\\_url](https://ar.linkedin.com/in/osvaldo-cipolloni-33755b20?trk=public_profile_card_url) [Consulté le 14 avril 2017]), l'absence de clarifications et simplement d'informations à ce sujet aussi bien dans les médias (journaux argentins *Clarín*, *La Nación*...) que dans les sites officiels du Gouvernement est scandaleuse et préoccupante.

tin a construit un cadre juridico-institutionnel donnant lieu à une progressive visibilité des peuples autochtones dans le contexte socio-politique local, régional et national. Malgré l'avancée considérable que signifie la conformation de ce cadre général, la situation des Amérindiens en Argentine est paradoxale: dans la "théorie" on leur a reconnu un nombre important de droits, alors qu'en pratique il reste sans résoudre un ensemble très varié de conflits opposants les membres des communautés autochtones à différentes instances publiques et privées, conflits touchant, entre autres, à l'intégrité territoriale des Amérindiens, à l'exploitation des ressources naturelles, à la violation des droits de l'homme<sup>81</sup>.

Quant aux *Afro-descendants*, le recensement de la population de 2010 a inclus pour la première fois de l'histoire une question relative à l'auto-identification des participants en tant qu'Afro-descendants. Le résultat du recensement fait apparaître le chiffre d'environ 150.000 Afro-descendants habitant en Argentine (0,4% de la population de l'époque), dont 92% étaient non pas des étrangers mais des Argentins. Il importe de remarquer que ce fait contredit ouvertement la thèse qu'il n'y pas d'Argentins noirs ou de descendants d'Africains, que les seuls Afro-descendants habitant sur le sol argentin sont des étrangers<sup>82</sup>. En effet, si l'identité argentine au XIX<sup>e</sup> siècle s'est construite sur un discours idéologique qui tend à la négation des populations de couleur<sup>83</sup>, les Afro-descendants devront attendre la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle pour que le Gouvernement argentin mène à bien des politiques d'une visibilité naissante des citoyens

d'ascendance africaine. Dans un projet global de récupération de la mémoire historique concernant les apports "afro" à l'identité argentine, le Gouvernement a promulgué en 2013 la loi n° 26.852 déclarant le 8 novembre "Journée Nationale des Afro-Argentins.e.s et de la culture afro"<sup>84</sup> et il a organisé, par l'intermédiaire de la Secretaría de Derechos Humanos de la Nación (Ministerio de Justicia y Derechos Humanos), un cycle de débats et de tables rondes au cours du mois de juillet 2013 auxquels ont participé des représentants afro-descendants argentins et étrangers dans le but de visibiliser la présence et la culture afro dans l'identité argentine et de lutter contre le racisme et la xénophobie. En 2014, après la publication au mois de juillet d'un premier ouvrage compilant différents textes officiels (normes, documents et recommandations) à propos des droits des Afro-descendants<sup>85</sup>, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme argentin a recueilli les témoignages et les analyses des représentants du cycle de débats organisé en 2013 dans l'ouvrage *Argentina, raíces afro: visibilidad, reconocimiento y derechos*<sup>86</sup>, dont l'objectif principal était de récupérer la mémoire orale et matérielle de la communauté afro-argentine.

Nous avons décidé, en ce qui concerne l'Argentine, de souligner dans la construction d'un multiculturalisme identitaire les rôles joués par la visibilité croissante des populations autochtones et afro-descendantes. Malgré l'importance des dynamiques qui ont caractérisé ces deux groupes, nous ne prétendons pas du tout y réduire la complexité des identités multiculturelles en Argentine. Pour construire un tableau global de cette problématique en Argentine, plutôt qu'opposer la "société nationale" argentine aux groupes subordonnés d'Amérindiens, de différents groupes d'immigrés (Européens, Latino-Américains, Asiatiques et Africains) et d'Afro-descendants<sup>87</sup>, le multiculturalisme de la société argentine gagnera sans doute son pari avec la reconnaissance et la visibilité totale de

<sup>81</sup> Anaya, James, *La situación...*, op. cit.; Argentina, Amnistía Internacional, *Territorio Indígena - Amnistía Internacional Argentina*, 2015, disponible à l'adresse: <http://www.territorioindigena.com.ar/> [Consulté le 14 avril 2017]; Ovejero, Cynthia et al., "Argentina...", op. cit., p. 197-208. Sur le blog d'ENOTPO correspondant seulement à 2017 (*ENOTPO*, 2017, disponible à l'adresse: <http://enotpo.blogspot.com/2017/> [Consulté le 14 avril 2017]), nous y relevons par exemple: la brutale répression policière à l'encontre de la communauté du Peuple Qom de Rosario (Santa Fe) le 02 avril 2017 et les répressions subies depuis 2015 par la communauté Lof de la Province de Chubut en Patagonie pour la défense de leur territoire (billets datés du 03 et 04 avril et du 13 février).

<sup>82</sup> Argentina. Ministerio de Justicia y Derechos Humanos. Secretaría de Derechos Humanos, *Argentina, raíces afro...*, op. cit., note 6.

<sup>83</sup> Yao, Jean Arsène, "Negros en Argentina...", op. cit.

<sup>84</sup> Le 8 novembre 1847 est décédée María Remedios del Valle (Buenos Aires, 1866/7-1847), Argentine d'origine africaine ayant participé aux guerres d'indépendance du pays.

<sup>85</sup> Argentina. Ministerio de Justicia y Derechos Humanos de la Nación, *Afrodescendientes y derechos humanos...*, op. cit.

<sup>86</sup> Argentina. Ministerio de Justicia y Derechos Humanos. Secretaría de Derechos Humanos *Argentina, raíces afro...*, op. cit.

<sup>87</sup> Ministerio de Educación y Deportes de la Nación, *Pueblos indígenas en la Argentina...*, op. cit.

ses minorités ethniques. C'est-à-dire que nous nous plaçons dans une perspective qui postule que "l'argentin" ("lo argentino") ou l'identité argentine, ne peut plus être considérée *exclusivement* comme étant issue du "creuset d'ethnies", mais d'une conception englobante qui accueille ce type de représentation (celle du métissage, ou celle d'une Argentine européenne) et *en même temps* une représentation d'identités ethniques spécifiques (telles les Amérindiens et les Afro-descendants). Si dans certains médias cette représentation peut être difficilement concevable<sup>88</sup>, espérons que la caractérisation du pays sur la page "Estudiar en Argentina" du Ministère de l'Éducation nationale pourra un jour dépasser le stade de mythe:

"L'Argentine est un pays multiculturel et multiethnique où les cultures, les traditions et les religions de plus de 40 pays coexistent de façon harmonieuse"<sup>89</sup>.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Dans cette étude nous nous sommes d'abord penché sur la notion d'identité afin de découvrir un spectre sémantique qui va de l'individuel au collectif, du même à l'autre, du personnel au culturel. Nous avons exploré par la suite la thématique du multiculturalisme et de ses grandes acceptions, notamment en ce qui concerne la composition plurielle des sociétés ainsi que les politiques publiques et les idéologies qui mettent la diversité au cœur de leurs débats. Nous avons vu qu'en Amérique latine, malgré une certaine réticence à employer le terme, les politiques gouvernementales allaient même plus loin dans la reconnaissance, par exemple, de la "plurinationalité" de l'État (dans le cas bolivien) que dans les pays développés. Avec le Mexique et l'Argentine, nous avons souhaité illustrer les problématiques liées au multiculturalisme, no-

tamment dans les processus de reconnaissance des minorités ethniques amérindiennes et afro-descendantes et dans les difficultés relatives à l'application des droits dont ces populations devraient jouir. Concrètement, nous avons constaté dans les deux pays cités que, malgré les critiques et les insuffisances des modèles en place, un processus de visibilisation progressive des minorités ethniques a démarré au XXI<sup>e</sup> siècle, entre autres avec une reconnaissance constitutionnelle ou législative et une incorporation significative dans les instruments de recensement des populations.

Si le philosophe français contemporain Raphaël Enthoven a énoncé la morale de *La Modification* de Michel Butor (1957) à l'aide de la phrase citée en exergue de notre travail<sup>90</sup>, nous pouvons nous l'approprier pour caractériser les traits changeants de cette réalité parfois bien cachée qu'est la pluralité de la société latino-américaine, les dynamiques instables de ce mythe sans doute inatteignable qu'est un multiculturalisme harmonieux.

<sup>88</sup> Une recherche des termes "multicultural" ou "multiculturalismo" dans les moteurs de recherche des journaux nationaux (*Clarín*, *La Nación*) ne font pratiquement jamais apparaître d'articles en rapport avec l'Argentine.

<sup>89</sup> Subsecretaría de Gestión y Coordinación de Políticas Universitarias. Ministerio de Educación, *À propos de l'Argentine*, 2011, disponible à l'adresse: [http://estudiarenargentina.siu.edu.ar/aplicacion.php?ah=s-t58f0a3c2a6813&ai=estudiar||19000030&id\\_idioma=5&mapa\\_grande=&noticia=&contacto=&insitucion\\_universitaria=&mapa\\_del\\_sitio=&declaracion\\_legal=&id\\_menu=44&id\\_submenu=83](http://estudiarenargentina.siu.edu.ar/aplicacion.php?ah=s-t58f0a3c2a6813&ai=estudiar||19000030&id_idioma=5&mapa_grande=&noticia=&contacto=&insitucion_universitaria=&mapa_del_sitio=&declaracion_legal=&id_menu=44&id_submenu=83) [Consulté le 14 avril 2017], caractères gras dans l'original (ici en italiques), nous citons la version française.

<sup>90</sup> Malgré le titre "Rien n'est moins instable que l'identité", Enthoven emploie bien le déterminant indéfini (Europe 1, *Rien n'est moins stable que l'identité*, 16 août 2016, disponible à l'adresse: <https://www.youtube.com/watch?v=B11YY5zR8E> [Consulté le 31 mars 2017], 2'226").